



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Appel à projets pour participer à la campagne

«La Déclaration universelle des droits de l'Homme, tout un programme»

POUR LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE, LES MAISONS ET CENTRES DE JEUNES

Introduction

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme (la DUDH) célébrera son 70ème anniversaire le 10 décembre 2018. Cette déclaration adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies à la suite des dévastations de la Seconde Guerre mondiale, représente **un idéal commun** à atteindre par toutes les nations, **un programme pour l'humanité entière**. Si elle n'est pas contraignante pour les États, plusieurs conventions et traités internationaux en découlent et sont eux juridiquement contraignants. De nombreux pays, dont la Belgique, déclarent vouloir la respecter mais il reste beaucoup à faire. Les injustices, la torture, les restrictions à la liberté d'opinion et d'expression, la malnutrition, le « mal-développement » persistent, y-compris dans les démocraties. Aujourd'hui, l'accroissement des menaces et des mesures de sécurité favorise le repli sur soi et la montée du populisme et tend à menacer les droits humains.

Il est de notre devoir à tous de respecter et de faire respecter les droits humains et donc de faire en sorte que tous les citoyens soient au courant de leurs droits et des droits de leurs concitoyens. La sensibilisation dès le plus jeune âge est essentielle. C'est dans ce but que l'Association pour les Nations Unies (APNU) a décidé de lancer la campagne **«La Déclaration universelle des Droits de l'Homme, tout un programme »**.

L'APNU est une a.s.b.l. de droit belge, entièrement indépendante et composée de bénévoles, dont l'objectif est de promouvoir auprès de la population francophone de Belgique les valeurs et les programmes des Nations Unies et des organisations qui lui sont affiliées.

La campagne reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment au travers de la cellule « Démocratie ou barbarie », de l'Agence belge de développement (CTB) à travers son programme « Annoncer la Couleur », de plusieurs media audiovisuels et de la presse écrite, du milieu associatif et de bien d'autres sponsors et partenaires publics et privés. Elle reçoit aussi le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme.

La campagne est destinée à mobiliser la jeunesse belge de 10 à 30 ans autour de la DUDH. Elle se déroulera principalement sous forme de réalisation de projets au cours de l'année académique 2017-2018 dans les institutions d'enseignement primaire, secondaire et supérieur mais aussi auprès des organisations de jeunesse et maisons de jeunes selon des modalités légèrement différentes pour tenir compte des différences d'âge et des caractéristiques des différentes institutions. **Un grand événement citoyen aura lieu au Palais d'Egmont à Bruxelles autour du 10 décembre 2018**, pour notamment primer les meilleurs projets.

Objectifs

L'objectif fondamental de la campagne est de développer le sentiment de citoyenneté chez les jeunes en les associant à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, un idéal à mettre en œuvre, et de les sensibiliser aux valeurs universelles promues par la Déclaration.

Les objectifs spécifiques des appels à projets sont :

- Faire connaître les 30 articles de la DUDH en mobilisant chaque classe ou groupe de jeunes participant de préférence autour d'un ou deux articles, choisis avec le soutien de leurs professeurs ou animateurs, ou éventuellement autour de la Déclaration dans son ensemble, afin de développer collectivement leur propre projet pour promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration ou des articles choisis ;
- Amener les jeunes à développer une réflexion informée sur le sujet des droits humains, le rôle des différents acteurs de la société et les défis à relever pour leur concrétisation.

Le texte de la DUDH est disponible sur le site de la campagne : **www.70ansdudh.be** .

Participation

Cet appel concerne l'ensemble des organisations et groupements de jeunesse, comprenant les mouvements de jeunesse comme les scouts, guides, patros... mais aussi les mouvements thématiques, les services de jeunesse ainsi que les fédérations de ces différentes composantes, et l'ensemble des centres et maisons de jeunes.

Ces organisations de jeunesse, maisons ou centres de jeunes pourront introduire leur demande de participation directement sans passer par leur fédération respective. Cette demande devra se faire via le formulaire disponible en ligne sur le site de la campagne **www.70ansDUDH.be** **au plus tard le 31 décembre 2017**. Une copie du formulaire est jointe en annexe pour information. Ils indiqueront les articles de la DUDH choisis ou s'ils souhaitent traiter de la DUDH dans son ensemble. Le cas échéant, ils pourront indiquer ultérieurement le type de projet qu'ils envisagent. L'APNU s'efforcera à travers ses contacts avec les groupes participants de faire en sorte que tous les articles de la DUDH soient couverts. Ils indiqueront également si une aide financière est requise pour réaliser le projet et fourniront un budget prévisionnel détaillé comme indiqué ci-dessous.

Soutien à la réalisation des projets

Les groupes participants recevront **sur demande** un soutien pédagogique sous forme de matériel didactique ou de visite de personnes-ressources. Ils auront accès à la bibliothèque du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir le site : www.democratieoubarbarie.cfwb.be) et à d'autres ressources mentionnées sur le site de la campagne.

Les groupes participants ayant déjà un projet clair pourront également demander un **soutien financier** d'un montant maximum de 500€. Ils devront alors soumettre un budget détaillé qui décrira les dépenses prévues. Ces dernières devront être entièrement réalisées en Belgique pendant la période allant jusqu'au 30 septembre 2018. Elles pourront porter sur des fournitures consommables, des publications, des frais de déplacement, des frais d'entrée ou d'inscription (par exemple à une exposition), des frais de conférencier ou d'animateur et des frais administratifs, ces derniers ne dépassant pas 10 % du total (l'achat d'équipement n'est donc pas éligible).

L'APNU se réserve le droit de fixer le nombre total de projets qui pourront recevoir un soutien financier en fonction des ressources disponibles et communiquera ce chiffre au jury concerné (voir ci-dessous). Une fois la demande de financement approuvée par le jury, une convention standard sera signée entre l'APNU et le groupe participant représenté par une personne responsable de 18 ans ou plus. Le montant total du budget approuvé sera versé en une fois. Le texte de cette convention et les conditions du financement sont fournis dans le règlement des appels à projet disponible sur le site de la campagne.

Par ailleurs, dans la mesure des disponibilités, les projets et leurs participants seront valorisés à travers une campagne d'information mise en œuvre avec les médias de la presse écrite et audiovisuelle et au travers du site internet de la campagne. Une interaction sera possible pour permettre aux organisateurs d'apporter leur soutien aux équipes participantes.

Contenu et forme des réalisations

Une grande flexibilité sera accordée quant à la forme et au contenu des réalisations. Comme indiqué ci-dessus, chaque groupe participant devra traiter de préférence d'un ou deux articles, choisis avec l'aide de ses animateurs, ou éventuellement de la Déclaration dans son ensemble. Les groupes développeront un projet **collectif** destiné à mieux faire comprendre la portée de la Déclaration ou des articles choisis et à en promouvoir la mise en œuvre. Ceci pourrait comprendre des dessins, peintures, sculptures, une affiche, une dissertation collective, un projet de loi et ses règlements de mise en œuvre, un projet de pétition, des propositions d'initiative citoyennes à caractère politique, économique, social ou culturel, une scène filmée sur vidéo ou un clip illustrant les articles choisis et les problèmes rencontrés dans leur concrétisation (discriminations, restrictions, ...), etc.

L'important est que le projet soit **collectif, réalisé par les jeunes eux mêmes et qu'il corresponde aux objectifs de la campagne.**

Soumission des réalisations

Les groupes participants devront soumettre leur réalisation **au plus tard le 30 septembre 2018** soit par voie électronique à l'adresse suivante **coordonateur@70ansDUDH.be** ou par la poste à l'adresse de l'**APNU, rue Stévin 115, 1000 Bruxelles**. Les participants recevront un accusé de réception de leur soumission. Seules les réalisations à caractère collectif clairement exécutées par les jeunes et reçues dans les délais seront prises en compte.

Jury et critères de sélection

Un jury distinct sera constitué pour les demandes de financement et les réalisations soumises par les organisations de jeunesse et les maisons et centres de jeunes. Ce jury sera composé de 6 personnes dont un représentant de la cellule Démocratie ou barbarie et un représentant du Service de la jeunesse du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les autres membres seront des personnalités indépendantes et bénévoles, non-impliquées dans la réalisation des projets ou dans la conception de la campagne, essentiellement des enseignants, des conseillers pédagogiques, des artistes, des journalistes ou des personnes engagées dans le milieu associatif en relation avec les droits humains ou les Nations Unies. Le secrétariat sera assuré par l'APNU qui ne participera pas aux décisions. Les groupes participants seront informés de la composition du jury avant la soumission de leur réalisation.

L'APNU soumettra au jury les demandes de financement soumises dans les délais et conformément aux critères de participation et de financement indiqués ci-dessus et lui indiquera le nombre total de demandes de soutien financier qui pourront être accordées. Le jury approuvera les demandes pour les projets qui seront clairement réalisés collectivement par des jeunes entre 10 et 30 ans et qui correspondront le mieux aux objectifs de la campagne et des appels à projets.

Les décisions de financement sont irrévocables et seront communiquées aux participants au plus tard le 31 janvier 2018.

Les réalisations soumises au plus tard le 30 septembre 2018 seront classées par le jury en fonction des critères suivants :

- Adéquation par rapport aux objectifs de la campagne (40 %) ;
- Qualité du contenu, profondeur de la réflexion (20%) ;
- Qualité de réalisation (qualité du texte, du dessin, de l'affiche, de la vidéo) (20%) ;
et
- Créativité et originalité (20%).

Le classement sera terminé le 30 octobre 2018. Les résultats seront communiqués aux participants et annoncés dans les médias. Les douze meilleures réalisations seront toutes postées sur le site internet de la campagne et les représentants des groupes concernés seront invités à la cérémonie officielle de clôture de la campagne qui aura lieu au Palais d'Egmont à Bruxelles autour du 10 décembre 2018. Les frais de transport des participants seront pris en charge par la campagne.

Prix

Tous les groupes participants recevront un brevet en reconnaissance de leur contribution aux valeurs de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Les douze meilleures réalisations seront primées. Outre le voyage à Bruxelles pour la cérémonie de clôture et la visibilité assurée aux divers projets à travers Internet et les médias, les prix comprendront notamment des voyages aux sièges des Nations Unies et auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg et d'autres prix adaptés à chaque groupe d'âge.

Les dates principales

- **Mai-juin 2017** : annonce de la campagne
- **Septembre 2017** : lancement des appels à projets
- **31 décembre 2017** : date limite d'inscription
- **30 septembre 2018** : date limite de soumission des réalisations
- **30 octobre 2018** : fin du classement des réalisations et information des participants
- **Autour du 10 décembre 2018** : cérémonie de clôture de la campagne.

Règlement

Le règlement détaillé des appels à projet est disponible sur le site de la campagne. L'inscription à cet appel à projets vaut acceptation du règlement.

Réponses aux questions www.70ansdudh.be

Les questions et demandes de soutien pédagogique ou matériel peuvent être adressées sur l'onglet « contact » du site de la campagne : www.70ansdudh.be ou par mail coordonateur@70ansDUDH.be.

14/11/2017 v1

Annexe

Campagne "La Déclaration universelle des Droits de l'Homme, tout un programme !" Formulaire de participation pour les organisations de jeunesse et les maisons et centres de jeunes

Nom complet du groupe ou de l'association souhaitant participer ? *

Adresse *

Code postal *

Ville *

Adresse e-mail *

Nom de votre fédération ou mouvement tel que reconnu par le Service de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles *

Veillez indiquer l'article de la DUDH choisi *

- *Sélectionner*

Veillez indiquer un 2ème article de la DUDH choisi (facultatif)

- *Sélectionner*

Veillez indiquer un 3ème article de la DUDH choisi (facultatif)

- *Sélectionner*

Ou bien vous souhaitez traiter de la DUDH dans son ensemble : *oui*

Veillez préciser votre projet (max 200 caractères) *

Exemple : réalisation vidéo, artistique, intellectuelle, théâtrale, initiative citoyenne, politique, autre

Personne de contact [1] (nom et prénom) *

Personne de contact [1] (courriel et téléphone)

Personne de contact [2] (nom et prénom) *

Personne de contact [2] (courriel et téléphone) *

Vous souhaitez un soutien pédagogique *

- *Oui*
- *Non*

Vous souhaitez un soutien financier :

- *Oui*
- *Non*

Si oui, la personne responsable devra télécharger sur le site de la campagne www.70ansdudh.be, sous l'onglet « S'inscrire », un formulaire sur lequel elle fournira les coordonnées du groupe, ses propres coordonnées, le type de projet qui sera réalisé, un budget prévisionnel détaillé pour un maximum de 500€ et le compte bancaire sur lequel pourra être versé le montant du soutien financier approuvé. Ce formulaire devra être envoyé à l'adresse coordinateur@70ansdudh.be pour le 31 décembre 2017.

ENVOYER